

<https://numerique76.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article347>



France transfert est un nouveau service créé par l'État

- Vous cherchez un outil ? - Utilitaires -



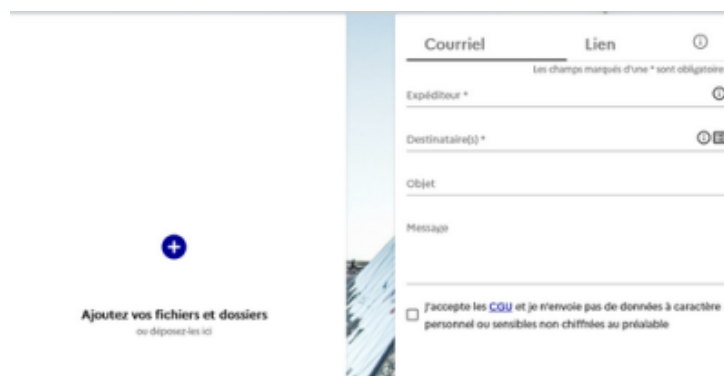
Date de mise en ligne : lundi 25 avril 2022

Copyright © Mission Numérique 76 - Tous droits réservés

Le service sécurisé de partage de fichiers pour les agents de l'État.

France transfert est un nouveau service créé par l'État qui permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'État ou entre agents.

France transfert est un nouveau service créé par l'État qui permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'État ou entre agents. Cette nouvelle application permet de partager des fichiers volumineux jusqu'à 20 giga-octets de façon sécurisée.



France transfert peut être utilisé de deux façons différentes :

Pour un envoi par courriel, accessible aux agents de l'État tout comme aux usagers. Cette fonctionnalité permet à un expéditeur (agent de l'État ou usager) de transmettre des fichiers volumineux à un ou plusieurs destinataires connus. Attention toutefois, si l'expéditeur est un usager, le ou les destinataires doivent être obligatoirement des agents de l'État. Il n'y a pas de transfert entre usagers.

Pour la fonctionnalité « lien », elle n'est autorisée que pour les agents de l'État. Elle permet de générer un lien public vers les fichiers. L'expéditeur devra transmettre ce lien avec le mot de passe aux personnes de son choix. La différence réside dans le fait que les destinataires peuvent ensuite transmettre ce lien sans que l'expéditeur puisse en contrôler le téléchargement.

Remarque : Le nombre de téléchargements d'un envoi est limité à 5 par destinataire. Les fichiers sont supprimés après expiration du délai de validité du pli (par défaut à 30 jours).